



Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'Ecologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint Germain
75007 Paris

le 22 juillet 2011

Madame la Ministre,

En tant qu'élue de l'Essonne vous connaissez bien ce département et en particulier la situation de la Route Nationale 20 ; trafic intense, camions, accidents, pollutions, bruit, absence de protection des piétons, excès de vitesse...

En réalité, Madame la Ministre, nous sommes de plus en plus inquiets de constater que, malgré des années de promesses et de discussions, à un moment où la sécurité sur les routes est de plus en plus préoccupante, aucun moyen n'est mis en œuvre pour réduire les dangers et les nuisances de la Route Nationale 20. Mais nous sommes aussi de plus en plus inquiets face aux conséquences évidentes que la pollution fait peser sur la santé de nos enfants. Airparif dont un capteur est situé à Montlhéry témoigne dans son dernier rapport, de l'état déplorable de l'air le long de la RN20, toutes les normes légales étant largement dépassées.

Une étude menée par l'INVS et publiée en mars 2011, l'étude Aphekom, a mesuré que la pollution générée par un axe routier où circulent 10 000 voitures par jour est responsable de 10 à 15% des asthmes chez les enfants vivant dans les 150 mètres autour de la voie. Quelles conséquences pour les riverains des communes de Linas à Longjumeau avec les 70 000 véhicules utilisant cet axe chaque jour? Et l'asthme reste non seulement une pathologie invalidante mais aussi parfois mortelle. Or, non seulement de plus en plus d'enfants habitent au bord de la Route Nationale 20 mais par exemple, l'école du Sacré Cœur située à Montlhéry, et où plusieurs centaines d'enfants passent la moitié de leurs journées, n'est situé qu'à 80 mètres de la Route Nationale 20.

C'est donc un appel à votre responsabilité que nous vous faisons parvenir aujourd'hui.

Vous avez la chance, Madame, de diriger un ministère qui contrôle à la fois les transports et l'écologie, donc un ministère au cœur du problème qui nous inquiète. Pensez-vous pouvoir aider les enfants qui vivent, circulent, vont à l'école à proximité de la RN20 ? Une réduction contrôlée de la vitesse de 70 à 50 km/h sur la partie allant de

Longjumeau à Linas soit environ 7 kilomètres allongerait le temps de parcours des voitures de moins de 20 secondes, 20 secondes qui réduiraient considérablement les émissions polluantes. De la même manière, une réelle volonté de faire respecter l'interdiction de circulation des plus de 3,5 tonnes en transit permettrait de réduire d'un tiers la pollution émise par les poids lourds soit l'équivalent de la pollution de 30 000 voitures quotidiennement. Sans compter le soulagement des enfants qui ne seraient plus réveillés la nuit en sursaut par le bruit des convois de 38 tonnes.

Nous voyons dans ces deux solutions, rapides à mettre en place, et peu coûteuses, un soulagement qui serait immédiatement bénéfique en terme d'exposition aux risques de plus en plus grave de la pollution automobile, des microparticules diesels, et de l'accidentologie, une mise en danger des populations que plus personne ne peut ignorer, ni d'ailleurs accepter.

Nous aimerions insister sur la requalification de la RN20, qui doit être, dans un second temps, la réussite attendue par tous les riverains : elle ne peut se concevoir qu'avec un flux maxima de 20000 véhicules et une offre de transports en commun digne de ce nom. (Réseau ferré, TCSP, lignes de cars et bus, parkings d'accueil pour le covoiturage)

Pour autant, les problèmes environnementaux provoqués par un trafic excessif sur le réseau secondaire n'est pas exclusif à la RN 20. En vérité, les populations riveraines des axes parallèles à l'autoroute A10 subissent, elles aussi, des nuisances inacceptables en terme environnemental, de santé publique et de sécurité routière.

Ces problèmes ont une cause commune : le péage sur les tronçons franciliens des autoroutes A10 et A11. C'est la raison pour laquelle ils sont indissociables les uns des autres.

Par vos responsabilités gouvernementales actuelles vous avez les moyens d'engager l'Etat, et le Préfet, à apporter des réponses concrètes et visibles à cette situation et ceci en partenariat avec les collectivités territoriales.

Madame la Ministre, vous avez pris l'initiative d'engager une concertation sur le dossier de gratuité de l'A10-A11, avec les élus locaux, nous attendons que votre Ministère réponde à ces attentes. Les populations attendent des signes forts qui ne sauraient plus être différés.

Dans cet espoir, nous vous prions de croire Madame la Ministre, en l'expression de notre respectueuse considération.

Dr Thierry MONOD
Président du
Comité Nationale 20



Gérard TESSIER
Président de Bien Vivre
à la Ville du Bois



Jean Claude LAGRON
Président de A10 GRATUITE

